



Paris, le 5 mai 2025

Affaire suivie par :
Grégoire MOTTE
Bureau 1BLF
Tél. : 01.53.18.71.02
Mèl. : gregoire.motte@finances.gouv.fr

LA MINISTRE CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS

À

Stéphanie ALIOTTI
Bureau 2REC
Tél. : 01.53.18.44.25
Mèl. : 2rec.budget@finances.gouv.fr

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

NOR ECOB2513284C
N° interne **DF-1BLF-25-0012**

À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIÈRE
MINISTÉRIELLE ET MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE PROGRAMME

Objet : Projet de loi de finances pour 2026 - Élaboration des nomenclatures budgétaires

P.J. : 1 annexe

La définition des nomenclatures budgétaires relatives au projet de loi de finances (PLF) pour 2026 permet de construire le cadre de la budgétisation, de la présentation du PLF et de ses annexes, ainsi que la programmation, la gestion et l'exécution des dépenses.

Les quatre nomenclatures budgétaires sont les suivantes :

- la **nomenclature par destination** (mission, programme, action), qui permet la présentation des PLF et la justification au premier euro (JPE) figurant dans les projets annuels de performances (PAP) ;
- la **nomenclature par briques**, qui sous-tend les travaux de budgétisation ;
- la **nomenclature par activité**, construite en cohérence avec les actions et les briques, qui constitue le support de la programmation infra-annuelle et du suivi de son exécution ;
- la **nomenclature du cadre de gestion** (budgets opérationnels de programme – BOP / unités opérationnelles – UO) qui permet au sein d'un programme de désigner les responsables de la gestion budgétaire et les ordonnateurs.

Cet exercice doit permettre chaque année de s'interroger sur la pertinence des référentiels décrits ci-dessus, pour les simplifier et mieux les adapter aux réalités de la mise en œuvre des politiques publiques.

Les propositions concernant la maquette missions / programmes seront traitées lors des conférences de budgétisation et seront soumises à un arbitrage interministériel.

1- Orientations spécifiques

Pour améliorer la qualité de la budgétisation et la capacité collective de suivi des **dépenses numériques**, il est demandé de poursuivre pour 2026 les adaptations des référentiels de programmation pour mettre en évidence :

- d'une part, les dépenses relatives aux systèmes d'informations regroupant celles dévolues aux applications et infrastructures existantes et aux services bureautiques ;
- d'autre part, les dépenses relatives aux grands projets informatiques en cours en veillant à assurer une traçabilité, *via* des activités dédiées.

Par ailleurs, au regard des objectifs de la politique immobilière de l'Etat, notamment en termes de sobriété énergétique et de transition écologique, le renforcement du pilotage et du suivi des **dépenses immobilières** s'impose. Des évolutions des nomenclatures par destination et/ou activité sont attendues pour améliorer la cohérence avec la nomenclature des briques et renforcer la traçabilité de ces dépenses. Ces évolutions sont nécessaires au regard :

- du constat d'éclatement actuel de ces dépenses alors qu'elles ont vocation à être regroupées dans des briques dédiées ;
- des écarts relevés entre les données retracées dans les documents budgétaires, celles restitués dans Chorus et les données déclaratives, notamment dans le document de politique transversale dédié.

Enfin, dans le cadre de **l'extinction progressive de la Mission « Plan de relance »**, les travaux menés en 2024 ont déjà permis de clôturer le programme 364 « Cohésion » pour la gestion 2025, et d'alléger de manière significative la nomenclature des programmes 362 « Écologie » et 363 « Compétitivité ». Ces travaux seront poursuivis afin de supprimer les activités, briques, actions des programmes et les BOP et UO placés en délégation de gestion dans une perspective de clôture de la mission : sont ainsi envisagés à ce stade la clôture définitive du programme 363 et, pour le programme 362, la clôture ou un rattachement à une nouvelle mission à compter du PLF 2026.

La clôture de programme nécessitera l'identification de nouvelles imputations budgétaires afin de suivre la fin d'exécution des engagements passés. Les responsables de programmes concernés par la reprise de dispositifs « Relance » devront alors proposer des ajustements de nomenclature, afin de garantir un suivi, partagé par l'ensemble des acteurs, de la programmation et de l'exécution budgétaire, compte tenu des impératifs de transparence et de redevabilité sur ces moyens exceptionnels.

2- Livrables attendus concernant la nomenclature du cadre de gestion

Les documents sollicités ont vocation à mettre en exergue les évolutions prévues de la cartographie BOP/UO et à en fournir une présentation par programme. Ils se composent :

- d'une note synthétique comprenant :
 - un bilan quantitatif du nombre de BOP et UO 2026 comparé à 2025 ;

- les motivations de suppression, de création ou de modification, en détaillant celles issues : (1) des transferts de dispositifs entre programmes ; (2) de l'adaptation aux modalités d'organisation territoriale de l'Etat ; (3) des conséquences de modifications de responsabilité budgétaire et d'ordonnancement sur le programme (exemples : régionalisation d'un dispositif ou déconcentration de dépenses).
- d'une cartographie destinée à être publiée sur le site budget.gouv.fr

3- Calendrier

À l'exception des centres financiers (BOP/UO), les nomenclatures sont gérées dans le système d'information Tango avant d'être actualisées dans Chorus. Dans cet outil, il vous appartient de soumettre au CBCM et à la direction du budget vos propositions de modifications selon le calendrier suivant :

- ouverture de Tango pour la saisie des propositions de modifications 2026 **le jeudi 15 mai** ;
- la nomenclature par destination devra être validée par la DB au plus tard **le vendredi 22 août**, en vue de la rédaction des PAP annexés au PLF pour 2026 ;
- le référentiel des briques devra être finalisé et validé au plus tard le **vendredi 24 octobre** ;
- la nomenclature par activités devra être finalisée et validée au plus tard le **vendredi 24 octobre**, en vue de la réalisation des travaux de fin de gestion et de l'ouverture de la gestion anticipée. Les liens entre les activités, les actions ou les briques doivent être déterminés dès la saisie des propositions de modifications.

La nomenclature du cadre de gestion BOP/UO n'est pas prise en charge par l'application Tango. Toutefois, les cartographies devant les représenter devront être transmises au plus tard le **vendredi 24 octobre** au bureau sectoriel concerné et au bureau 2REC, après avis des services du CBCM.

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre de ces modalités, dans le respect du calendrier.

Pour la Ministre et par délégation :

La Directrice du Budget

Signé électroniquement par : Mélanie JODER
Date de signature : 05/05/2025
Qualité : Directrice du Budget

Mélanie JODER